

## RESIDENCE FACOTEL 1

Chers résidents,

le 30/04/2021

L'année scolaire se termine, afin de vous permettre de conserver votre logement pour la future année scolaire nous vous proposons une réduction sur les loyers des mois d'été.

En effet, à titre commercial, nous vous proposons une réduction de **50%** sur les loyers des mois de **Juillet et Aout 2021** pour la location de votre logement actuel pour une nouvelle année scolaire **soit jusqu'au 30 juin 2022**. Cette réduction ne concerne que les logements (hors garage, hors assurance)

**Toute rupture anticipée en cours d'année scolaire entrainera l'annulation de cette remise commerciale et son remboursement.**

Merci de retourner le coupon réponse ci-dessous avant le **01 juin 2021** directement à l'intendance ou dans la boîte aux lettres « ACTION EXPERT IMMO » située à gauche du bureau ou par mail : [contact@action-expert-immo.fr](mailto:contact@action-expert-immo.fr).



Nom, prénom : .....

N° de chambre : .....

Déclare,

Conserver mon logement pour la future année scolaire **2021/2022** et bénéficier de la réduction de 50% pour les mois de juillet et aout 2021. **Le Règlement du loyer s'effectue en juillet pour les loyers de juillet et aout.** Aucun demi-tarif pour les parkings.

Ne pas conserver mon logement pour l'intégralité de la future année scolaire **2021/2022**.

Date de départ envisagée :.....

L'envoi du coupon ne constitue en aucun cas une notification de préavis.

***ATTENTION : En cas de départ prématuré avant le 30/06/2022, le locataire s'engage à restituer le montant de sa réduction à l'agence.***



Tél. : +33 (0)4 71 01 09 65 //  
Fax : 04 71 01 99 38//  
Site web : [www.action-expert-immo.fr](http://www.action-expert-immo.fr)  
@ : [d.venosino@action-expert-immo.fr](mailto:d.venosino@action-expert-immo.fr)

---

3, bd St Louis  
43 000 LE PUY-EN-VELAY  
FRANCE

Fait à St Etienne, le .....

Signature